

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

Après avoir présenté dans les chapitres précédents les différents aspects théoriques liés à la technique et au processus de détermination et d'évaluation de résultat comptable et résultat fiscal, il est primordial d'expliquer l'importance de la prise en compte des divergences entre les règles comptables et les règles fiscales et voir leur impact sur l'image fidèle des états financiers, conformément aux dispositions des normes internationales IAS/IFRS qui représentent la principale source d'inspiration du SCF et à la législation fiscale algérienne.

L'importance de l'analyse des divergences entre les règles comptables et les règles fiscales, son poids dans les états financiers ainsi que son impact sur la notion de l'image fidèle sont mieux explicites chez les entreprises. De ce fait, pour arriver aux fins attendues de cette étude, celle-ci a été orientée vers la Société des Eaux et d'Assainissement d'Alger (SEAAL).

SEAAL, comme c'est le cas aussi pour d'autres sociétés algériennes, explique que, la relation forte existante entre la comptabilité et la fiscalité, qui a plusieurs raisons d'être, se traduit souvent de manière complexe dans le quotidien de la société. Cependant, l'évolution du droit comptable algérien et la convergence du SCF vers les normes internationales IAS/IFRS, se réalise de manière incontournable, ce qui bouleverse les traitements comptable et fiscal. La question se pose alors de savoir si cette divergence comptabilité/fiscalité, telle qu'elle existe aujourd'hui, impacte l'image fidèle des états financiers.

Dans ce dernier chapitre, qui complète les précédents, il est intéressant de mettre en pratique les notions théoriques abordées, du moins une partie, car la pratique des divergences, entre le résultat comptable et le résultat fiscal, est récente en Algérie et elle convient d'être améliorée durant les années à venir, en procédant à l'analyse des états financiers de l'entreprise de l'année 2014.

La présentation de l'entreprise objet d'étude ainsi que la démarche d'analyse sont expliquées dans la première section de ce chapitre. La deuxième section est consacrée au passage du résultat comptable au résultat fiscal. Enfin, la troisième section traite explicitement les points de divergences entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil, la Société des Eaux et d'Assainissement d'Alger (SEAAL)

En 1992, la Banque Mondiale soutenait l'émergence d'un modèle basé, entre autres, sur l'adoption de Partenariat Public Privé (PPP). L'Etat algérien a conservé une légitimité juridique qui lui permettra de rédiger un code de l'eau et d'établir des divers contrats avec les agents privés, acteurs incontournables pour relever les défis de l'eau, notamment financiers.

Défini comme une entente contractuelle entre les pouvoirs publics et la sphère privée pour fournir des services traditionnellement proposés par l'Etat, le PPP dans le secteur de l'eau en Algérie a été règlementé par la nouvelle loi sur l'eau, promulguée en août 2005. Depuis 1996, le Code de l'eau autorise le secteur privé à participer en tant qu'opérateur d'une concession au développement du secteur (Loi de 1996 modifiant la loi de 1983, améliorée en 2005). La Société des Eaux et d'Assainissement d'Alger (SEAAL) est l'exemple en matière de PPP.

Sous-section 1 : présentation de l'entreprise objet d'étude

SEAAL, Société de l'Eau et de l'Assainissement d'Alger, est un opérateur public de Droit Algérien en charge de la gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement des eaux usées sur l'ensemble des Wilayas d'Alger et de Tipasa (soit 57 communes à Alger et 28 communes à Tipasa)¹.

SEAAL est issue de l'Algérienne Des Eaux (ADE) et de l'Office National de l'Assainissement (ONA). Le management de l'entreprise a été confié, pour une durée déterminée à un leader international de la gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement, « SUEZ Environnement ».

SEAAL a été créée en 2006, comme opérateur pilote de la modernisation du service public de l'eau en Algérie. Une coordination exemplaire a été menée avec les principaux acteurs du secteur de l'Eau pour la réalisation de projets et chantiers phares sur l'ensemble des Wilayas d'Alger et de Tipasa. L'entreprise emploie plus de 5 700 professionnels (Alger et Tipasa), spécialistes de l'Eau et de l'Assainissement qui œuvrent au quotidien pour améliorer la qualité du service auprès de 3,2 millions d'habitants de la Wilaya d'Alger et des 600 000 habitants de la Wilaya de Tipasa².

SEAAL a pour ambition de devenir un acteur de référence des services de l'Eau et de l'Assainissement en Algérie, et ceci par, La réalisation de deux Schémas Directeurs Eau Potable et Assainissement de la Wilaya d'Alger, deux projets majeurs qui structurent à l'horizon 2025 la feuille de route de SEAAL.

¹ Document interne du SEAAL.

² Idem.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

1. Forme juridique

La Société des Eaux et d'Assainissement d'Alger (SEAAL), est une entreprise publique économique, par actions (SPA) dont les premier actionnaires sont l'ADE qui détient 70% et l'ONA qui détient 30%,¹. Son siège est situé au 97, parc Ben Omar 16050 BP Kouba-Alger, elle a un capital social de 1 741 000 000 DA avec une immatriculation en registre commerce en numéro : 06B0973312, un NIF : 000616189009636 et un article d'imposition de : 16181610710².

2. Historique³

Après l'indépendance, le processus de distribution de l'eau en Algérie a connu plusieurs changements en matière de gestion, la Société de l'Eau Algérienne a été appelée « SDEAL » selon le décret 77-753 du 19 Avril 1977, la société est devenue par la suite l'Entreprise Publique des Eaux Algérienne « EPEAL », qui a été créée en vertu de décret 83-333 du 14 mai 1983. En effet, suite aux dispositions du décret 92-100 publié le 3 Mars 1992, « EPEAL » est devenue une entreprise publique à caractère industriel et commercial, spécialement dans le domaine de la production et la commercialisation de l'eau potable.

A la demande des autorités algériennes, « SUEZ Environnement » a effectué un diagnostic opérationnel présentant les solutions pour éliminer durablement les difficultés liées à la distribution d'eau. Ce diagnostic, effectué avec les cadres de l'ONA et de l'ADE qui ont été fortement impliqués, a permis l'élaboration d'un plan d'actions visant la modernisation des systèmes et le rétablissement de la distribution en continu sur une période initiale de 5 ans et l'exécution du contrat n°1 en 2006 à 2011 comportant l'implantation du SEAAL au périmètre d'Alger.

Un Conseil Interministériel en mai 2004 a permis de valider cette approche, ainsi que les budgets prévisionnels associés et a confirmé la proposition de réunir dans un ensemble commun les services de l'Eau et de l'Assainissement de la Wilaya d'Alger. La structure retenue à cet effet est une société Algérienne par actions (SPA), dont les premiers actionnaires sont l'ADE et l'ONA.

Le contrat 1 a été signé le 28 novembre 2005, en présence de Mr Jean-Louis CHAUSSADE, Directeur Général de « SUEZ Environnement », et des Autorités Algériennes. Le contrat est opérationnel du 1^{er} mars 2006 au 31 août 2011.

¹ <http://www.seaal.dz/qui-sommes-nous/profil/>, Avril, 2015.

² Document interne du SEAAL.

³ Idem.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

Face aux défis d'offrir aux algérois, en 5 ans, un service de l'eau et de l'assainissement de standard international, l'Etat algérien a mobilisé des moyens considérables :

- Un programme d'investissements d'amélioration patrimoniale très volontariste financé par les autorités algériennes, tant pour créer de nouvelles infrastructures que pour remettre à niveau les installations existantes ;
- Un partenariat entre l'ADE, l'ONA et « SUEZ Environnement », spécialiste en gestion des services de l'eau et de l'assainissement, pour moderniser et redynamiser la gestion publique, à l'image des grands services urbains internationaux.

Concrètement,

- 27 experts internationaux de « SUEZ Environnement », acquis aux expériences internationales ont été mobilisés à Alger depuis 2006 ;
- Plus de 2 000 jours d'Assistance Technique spécifique ont été mis en œuvre, sur des sujets de pointe ;
- Des outils modernes et performants, de standard international, ont été déployés à Alger. SEAAL est devenue une référence internationale dans de nombreux domaines des métiers de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Le transfert du savoir-faire a été opéré par « SUEZ Environnement » grâce au déploiement d'une démarche innovante et structurée (Méthodologie WIKTI), les cadres algériens ont désormais accès aux bases de connaissances « SUEZ Environnement » et sont pleinement intégrés aux réseaux métiers internationaux de l'entreprise ;
- Plus généralement, un management moderne et efficace a été mis en place chez SEAAL, le dialogue social s'est épanoui et la dynamique de progrès est durablement engagée et relayée par les structures locales.

Suite aux avancées réalisées par SEAAL lors du 1^{er} contrat, un avenant à ce dernier a été signé avec un élargissement du périmètre à la wilaya de Tipasa dans le contrat n°2 (2011-2016), qui consiste essentiellement sur :

Eau :

- Le H24 à Alger en avril 2010 ;
- La gestion de la ressource en eau sécurisée et préservée ;
- La maîtrise des volumes d'eau transférés ;
- Le réseau de distribution géré conformément aux standards internationaux ;
- La qualité garantie de l'eau distribuée ;
- La lutte contre les gaspillages dans le cadre des Eaux Non Facturées.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

Assainissement :

- La finalisation du diagnostic du réseau des eaux usées (3 300 km de réseaux non visitables ont été diagnostiqués depuis 2006) ;
- La professionnalisation du curage des collecteurs (100% des collecteurs visitables ont été investigués) ;
- L'accessibilité du réseau (25 000 regards ont été rehaussés depuis 2006) ;
- Les rejets en milieu naturel ont été récéncés et progressivement supprimés ;
- Le renforcement des compétences locales en gestion des stations d'épurations STEP ;
- Le déploiement de la maintenance préventive sur les stations d'épurations et poste de relevage ;
- La réalisation du Schéma Directeur Assainissement ;
- La géo-localisation des véhicules d'intervention.

Clientèle :

- Modernisation des services offerts aux clients ;
- La banalisation du paiement des factures (les clients ont la possibilité de payer leur factures dans l'un des points d'accueil et dans l'ensemble des bureaux de poste ;
- La modernisation de l'accueil physique de la clientèle ;
- Un Centre d'Appel Téléphonique Opérationnel (CATO) de référence internationale (200 000 appels par an traités à 97% ;
- Le développement d'une communication de proximité ;
- Un système d'Information Clientèle (SIC) performant.

Transfert de Savoir-faire :

Par le déploiement de

- La méthodologie WIKTI « Water International Knowledge Transfer Initiative » ;
- La méthodologie OPT « Optimizing Personal Talents ».

Ressources Humaines :

- Modernisation de la gestion des ressources humaines ;
- Mise en place d'une politique ressources humaines moderne et motivante ;
- Stimulation de la mobilité interne via la bourse de l'emploi ;
- Une politique de formation moderne avec la mise en place du centre de formation SEAAL ;
- Les collaborateurs SEAAL participent dès leur arrivée à un parcours d'intégration;
- Mise en place de relations privilégiées avec les grandes Ecoles ENSH (Ecole National Supérieur d'Hydraulique de Blida), ENP

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

(Ecole Nationale Polytechnique), USTHB (Université des Sciences et de la Technologie de Houari Boumediene)...

3. Objectifs, missions et défis ¹

SEAAL a pour atouts des moyens mobilisés par les Pouvoirs Publics à la hauteur des ambitions du projet et un appui en expertise managériale, organisationnelle et technologique par un acteur de référence du secteur ; un personnel compétent et motivé qui croit en la réalisation des missions de la société afin d'atteindre les objectifs et réussir les défis.

3.1. Les objectifs de l'entreprise

Les objectifs de SEAAL sont cités dans les points suivants :

- L'Amélioration de la gestion de la distribution de l'eau potable ;
- Assurer un service continu de distribution de l'eau 24h/24h ;
- Développer et moderniser les services de l'eau (production, transformation, transport, stockage, distribution d'eau potable) ;
 - Moderniser les services à la clientèle ainsi que la bonne conduite de la relation de l'entreprise avec ses clients (facturation, recouvrement et réclamations) ;
 - Contrôler la gestion de patrimoine de l'entreprise.
 - Acquérir une organisation moderne.
 - Remettre à niveau et faire fonctionner le service de l'assainissement (la collecte des eaux usées et des eaux pluviales de type urbain, leur transport, leur épuration et leur réutilisation).

3.2. Les missions de l'entreprise

SEAAL est responsable de la gestion et distribution de l'eau potable et en même temps sur le réseau de l'assainissement au niveau de la wilaya d'Alger et la wilaya de Tipasa. SEAAL joue un rôle important dans la vie des habitants d'Alger et de Tipasa car elle doit leur fournir de l'eau potable et gère les réseaux d'assainissement tout en fournissant le service de client idéal et dont les fonctions sont les suivantes:

- Élaboration d'une politique nationale efficace pour la bonne conduite de l'eau à boire ;
- La gestion et la détermination des activités de l'entreprise:
- La distribution et fourniture d'eau potable et industrielle.
- La tenue de la gestion de leurs activités par son propre compte ou par l'autorisation des communautés nationales ou collectivités locales ;

¹ Documents internes du SEAAL.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

- D'être initiative pour tout travail vis-à-vis l'organisation et la gestion du service public de l'eau accordée aux personnes morale public ou privé au compte de l'état ou aux collectivités locales.

3.3. Défis

SEAAL a pour ambition :

- Sécuriser la distribution d'eau de qualité 24h/24h à Alger et faire progresser le H24 à Tipasa ;
- Renforcer la prise en charge et le fonctionnement des systèmes d'Assainissement et contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade du littoral (périmètres Alger et Tipasa) ;
- Remettre à niveau et gérer durablement le patrimoine technique Eau et Assainissement ;
- Mettre en place une gestion clientèle moderne et efficace pour améliorer la satisfaction des clients ;
- Transférer le Savoir-faire et le savoir-faire managérial et opérationnel de SUEZ Environnement à SEAAL, par la modernisation du management et l'accès aux bases des connaissances métiers de « SUEZ Environnement ».

4. L'organisation de l'entreprise

Avant de commencer les tâches à exécuter, l'entreprise élabore un processus de réglementation pour identifier tout le travail nécessaire afin d'atteindre les objectifs. Elle doit développer un système de coordination entre les différentes directions de l'entreprise, de sorte qu'il soit uniforme et cohérent. Ce processus est décrit dans la structure organisationnelle. La raison de réussite de toute organisation réside dans la sélection d'une structure organisationnelle adéquate, qui accepte des diverses activités et répartie les attributions selon un plan structurelle.

La structure organisationnelle est divisée en sept directions:

1. Direction de l'exploitation de l'eau potable: la distribution, l'approvisionnement et la gestion des ressources ;
2. Direction de l'exploitation et d'assainissement: un centre d'affaires principal, supervisant la maintenance, rationnement des réseaux...etc ;
3. Direction clientèles : recensement, comptes principaux...etc ;
4. Direction technique : la sécurité et l'hygiène, les procédures de qualité, système d'information, laboratoire central... etc ;
5. Direction des patrimoines de SEAAL : les systèmes d'information géographique, organiser des ateliers, gestion des constructions... etc ;
6. Direction de la comptabilité et des finances: comptabilité, trésorerie et fiscalité, audit, contrôle de gestion... etc ;

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

7. Direction des Ressources Humaines: Assistant RH, contrôle de gestion, les salaires, la gestion du personnel...etc.

Pour l'organigramme, SEAAL adopte une organisation par direction de manière que chaque directeur soit rattaché directement au président directeur général (cf. Annexe 12)

La recherche de l'économie des moyens par la fusion des ressources et la mutualisation des fonctions communes. Cette forme d'organisation permet une meilleure maîtrise de l'activité en termes de coûts, de délais et de qualité.

Les défis de SEAAL consistaient, d'une part, à moderniser rapidement le service (eau, assainissement, clientèle, patrimoine...) à un niveau de standard international et, d'autre part, d'autonomiser, à terme, la structure publique grâce à un transfert de savoir-faire de « SUEZ Environnement » au profit des équipes locales. Le dispositif organisationnel mis en place assure une communication transparente, claire et fiable entre les acteurs pour atteindre une confiance durable¹. Les valeurs à travers lesquelles se définit SEAAL procèdent de la mise en place d'une véritable « Culture d'entreprise » où la notion d'appartenance prend tout son sens. Le développement de cette « Culture d'entreprise » ne pouvait se concrétiser qu'à travers le partage de références incontournables telles que la compréhension des enjeux de la modernisation du Service Public, la mobilisation pour en améliorer la performance et l'exigence de donner une image correspondant aux attentes des clients. Cela s'est matérialisé par trois Valeurs qui résument l'identité de SEAAL dans laquelle chacun de nos collaborateurs se retrouve :

- Le Professionnalisme, générateur de reconnaissance ;
- Le Dynamisme, vecteur de visibilité et donc de fierté ;
- La Confiance réciproque.

Ces valeurs sont l'aboutissement d'une démarche de concertation au sein de l'entreprise, seule à même de garantir une adhésion de l'ensemble des collaborateurs¹.

Sous-section 2 : présentation de la Direction Finance et Comptabilité (DFC)

Bien que fondamentalement, SEAAL, comme chaque autre entreprise, a une direction Finances et Comptabilité.

1. Présentation générale du DFC

La Direction Finance et comptabilité, connu sous le nom « DFC » a un rôle très important dans l'organisation, elle comprend environ plus de 70 effectifs répartis sur cinq circuits, en fonction de la structure organisationnelle. La DFC est responsable de toutes les activités associées à la finance et à la comptabilité.

¹ <http://www.seaal.dz/qui-sommes-nous/profil/>, Avril, 2015.

² Idem, Avril 2015.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

La tâche principale de cette direction est de fournir un facteur de contrôle et d'analyse économique et financier et le mettre à la disposition du directeur général et le conseil d'administration, qui est nécessaire pour la conduite de l'organisation et de la supervision de la situation économique et financière de l'entreprise.

2. Missions de la DFC

La mission générale assignée à cette direction est de mettre à disposition du Directeur Général et du Conseil d'Administration les éléments de contrôle, d'appréciation et d'analyse économique et financière (contrôle de gestion, comptabilité, contrôle interne...) nécessaire au pilotage de la société et à la mise en place de scénarios et de prévisions de la situation financière de l'entreprise (tel que les prévisions budgétaires).

Les activités principales de la direction à travers ces différents départements, sont :

- Etablir et communiquer des informations financières et comptables pertinentes ;
- Fournir les états de contrôle de gestion et les budgets ;
- Assurer le reportage et le contrôle budgétaire des unités opérationnelles et fonctionnelles de la société ;
- Jouer un rôle d'alerte en cas de dérive ou d'anomalie sur un poste de charge ou d'investissement.

3. L'organisation de la direction finance et comptabilité

La DFC permet de contrôler les documents comptables reçus de toutes les directions ainsi que le suivi des situations financières.

Cette direction se compose de cinq départements :

- Département contrôle de gestion ;
- Département comptabilité générale ;
- Département fiscalité ;
- Département immobilisation ;
- Département MOA.

3.1. Département contrôle de gestion

Le département contrôle de gestion est l'un des départements qui a été créé avec la nouvelle structure de SEEAL, il s'inscrit dans le cadre des accords de gestion et de transfert de compétences signés avec « SUEZ environnement ».

Il se compose d'une équipe de cinq personnes dont un de département (désigné parmi les 27 expatriés de « SUEZ environnement ») et quatre contrôleurs de gestion sélectionnés parmi

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

plusieurs compétences algériennes travaillant dans l'ancienne ADE, suite à une offre de bourse d'emploi interne émise par la direction générale.

Ce département est en relation directe avec les autres branches de la DFC, constituant une véritable passerelle de liaison et un support de passage de toutes les informations financières et comptables de la société. Ce département est composé en quatre pôles :

- Pôle Directions Support incluant suivi des Capex Société et la masse salariale ;
- Pôle Directions Opérationnelles incluant le suivi des Capex Maintien ;
- Pôle Direction Clientèle ;
- Pôle Reporting.

Les différentes tâches de département :

3.1.1. Reporting

- Production des états financiers dans le cadre des rapports d'activité mensuels, bilan année, etc ;
- Analyse des indicateurs financiers et métiers ;
- Validation de l'intégrité des clôtures comptables.

3.1.2. Contrôle Budgétaire

- Préparation des états budgétaires ;
- Analyse des écarts Réel vs Budget et proposition d'actions correctives.

3.1.3. Accompagnement et formation aux bonnes pratiques comptables des Directions opérationnelles, DAL et Directions Support

- Contrôle et validation des codifications analytiques ;
- Prise en charge des évolutions de la structure analytique avec la MOA.

3.1.4. Suivi des dossiers Capex

- Capex Maintien en liaison avec la Direction des Investissements : suivi des engagés (bons de commande) et des facturés ;
- Capex Maintien en liaison avec le département des marchés pour la communication des codes d'extrait d'imputation budgétaire et le montant des engagés par code ;

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

- Reformatage des dossiers Capex Maintien des années 2006/2007/2008/2009 en cohérence avec la codification analytique ;
- Capex société en liaison avec la Direction du Patrimoine.

3.2. Département trésorerie

Ce service s'occupe des comptes de disponibilités de l'unité, soit dans la caisse ou dans la banque. Les tâches de ce service :

- Domiciliations et traitement des dossiers d'importation ;
- Etats de rapprochement bancaires ;
- Emissions des règlements (chèques, virements) ;
- Relations bancaires et ajustement des soldes inter banques ;
- Caisse régie ;
- Préparation des reporting de trésorerie.

3.3. Département comptabilité générale

Le Département comptabilité est chargé de la collecte de toutes les opérations de gestion effectuées durant l'exercice. Les documents sont contrôlés et comptabilisés s'ils ne présentent aucune anomalie.

Il suit les enregistrements quotidiens de tous les mouvements en flux financiers de l'entreprise afin de fournir des renseignements précis à tout moment ainsi pour chaque nature d'opération. Ce département est composé en six services :

3.3.1. Service Comptabilité Générale

- Validation des clôtures mensuelles et ajustement des « Cut off » ;
- Analyse des comptes ;
- Validation de l'interface SIRH ;
- Validation des mouvements de stocks en comptabilité ;
- Edition des états comptables et fiscaux.

3.3.2. Service Comptabilité Fournisseurs

- Traitement des dossiers fournisseurs :

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

- Constitution des dossiers « papier » ;
 - Traitement des écarts de facturation de 1^{er} niveau ;
 - Validation de la comptabilisation, émission du bon à payer pour la Trésor.
- Traitement des dossiers « Energie ».

3.3.3. Service Trésorerie

- Domiciliations et traitement des dossiers d'importation ;
- Etats de rapprochement bancaires ;
- Emissions des règlements (chèques, virements) ;
- Relations bancaires et ajustement des soldes inter banques ;
- Caisse régie ;
- Préparation des reporting de trésorerie.

3.3.4. Comptabilité Clients

- Validation de l'interface encaissements X7 ;
- « Cut off » de clôture comptable en liaison avec la Clientèle ;
- Saisie des Relevés ;
- Traitement des anomalies ;
- Préparation des données pour le service Fiscalité (déclarations mensuelles).

3.3.5. Immobilisations

- Création des fiches de biens ;
- Affectation des codes « physiques » (codes barres) et transmission à DPAT ;
- Gestion de la base comptable immobilisations, ajustements d'inventaire ;
- Préparation des états de pointage inventaire physique à la DPAT ;
- Calcul des amortissements.

3.3.6. MOA (Maîtrise d'ouvrage Sage 1000)

- Gestion évolution des codifications comptables et analytiques ;
- Gestion des profils utilisateurs ;

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

- Rédaction des spécifications pour évolution des fonctionnalités ;
- Recentrage des évolutions ;
- Validation des impacts comptables par rapport aux demandes d'évolutions ;
- Accompagnement des utilisateurs, mise à jour des procédures en liaison avec la cellule « organisation-méthodes » ;
- Interface avec les Directions de façon à assurer l'intégrité des Bases de données ;

La DFC est organisé suivant une structure hiérarchico-fonctionnelle. Cette structure est composée de services qui sont autonomes mais dépendent hiérarchiquement de la DFC (cf. Annexe N°12).

A la DFC, les comptables procèdent au jour le jour à l'enregistrement des différentes opérations en fur et à mesure de leur survenance. Bien que la comptabilisation des opérations s'effectue suivant des règles comptables éditées par le SCF sans tenir compte leurs spécificités fiscales, le résultat comptable est, en général différents du résultat fiscal.

Sous-section 3 : Démarche de l'étude

La présente étude porte sur l'analyse des états financiers de SEAAL de l'exercice 2014 pour détecter les divergences existantes entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

1. Les étapes de l'analyse

Cette analyse a permet de procéder à :

- La détermination comptable du résultat de l'exercice ;
- La détermination du bénéfice imposable ainsi que le montant de l'impôt dû ;
- Un essai d'établissement d'une liste non exhaustive des différences permanentes et temporaires à partir du tableau de détermination du résultat fiscal de l'entreprise incluant les différentes réintégrations et déductions.
 - La détermination des divergences liées aux principes et conventions comptables et les règles fiscales.

2. Documents nécessaires à l'analyse

L'analyse des divergences entre le résultat comptable et le résultat fiscal repose essentiellement sur :

- Le bilan, le compte du résultat ainsi que le tableau de variation des capitaux propres afin d'analyser les différentes rubriques de chacun de ces états financiers, se qui conduira à la détermination du résultat comptable.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

- Le tableau de détermination du résultat fiscal, en analysant les différentes réintégrations et déductions, pour calculer le résultat fiscal et arriver, par la suite, aux divergences existantes entre les règles comptables et les règles fiscales.

Alors, l'étude s'effectuait sur le bilan, le compte de résultat de l'exercice, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau de détermination du résultat fiscal pour l'exercice. La présentation de ces documents sera annexée d'une analyse de la situation financière avec des commentaires.

SEAAL est désormais un acteur incontournable de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Elle a pour priorités la modernisation de l'ensemble des composantes du service, au profit des clients et le développement du potentiel humain au sein de la Société, au profit de ses salariés.

La fonction des finances et comptabilité est l'une des fonctions les plus importante dans tous les entreprises que ce soit sa taille ou son domaine d'activité. Au niveau de SEAAL, la DFC constitue une de ses différentes directions, qui est le champ d'application de ce travail.

Pour réaliser l'objectif de cette étude et pour un meilleur rapprochement de la réalité financière du SEAAL, l'analyse s'effectuait à la DFC, plus exactement chez le comptable ou bien le préparateur des états financiers, ce qui permet de fournir les documents nécessaires à l'analyse.

Section 2 : Le passage du résultat comptable au résultat fiscal

L'assiette fiscale de l'IBS est, certes, basée sur le résultat fiscal déterminé à partir du résultat comptable, mais après prises en compte de nombreuses déductions et réintégrations extra comptables mentionnées sur le tableau de détermination du résultat fiscal.

Sous-section 1 : Présentation et analyse du résultat comptable dans les états financiers de SEAAL

Le calcul, l'analyse et l'évaluation du résultat comptable portera sur trois états financiers, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'état de variation des capitaux.

1. La détermination comptable du résultat à partir du bilan

Le bilan constitue une des approches prévues par les dispositions du SCF pour le calcul du résultat comptable. Autrement dit, en comparant les variations des capitaux propres de l'entreprise, le résultat comptable est alors déterminé à partir du bilan.

1.1. Analyse de la situation financière Actif pour l'exercice 2014

Le tableau suivant représente la situation financière nette de l'actif de l'entreprise pour la période étudiée

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N° 1 : La situation financière Actif pour l'exercice 2014

UM: DA

Rubriques	Note	N Brut	N Amort-Prov	N Net	N-1 Net
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations Incorporelles		1 149 872 638	1 043 246 881	106 625 757	195 299 112
Immobilisations Corporelles		7 259 926 188	4 020 180 776	3 239 745 412	2 923 590 942
Terrains		32 500 000		32 500 000	32 500 000
Bâtiments		2 399 460 401	1 035 297 039	1 364 163 361	1 445 535 371
Autres Immobilisations Corporelles		4 827 965 788	2 984 883 737	1 843 082 051	1 445 555 571
Immobilisations en Concession					
Immobilisations en cours		237 059 406		237 059 406	51 910 365
Immobilisations Financières		25 179 116		25 179 116	2 880 181
Titres mis en equivalence, entreprises associées					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants		25 179 116		25 179 116	2 880 181
Impôts différés actif					
ACTIFS DIVERS (NON COURANT)					
TOTAL ACTIF NON COURANT		8 672 037 348	5 063 427 658	3 608 609 691	3 173 680 600
ACTIF COURANT					
Stocks et encours		3 026 288 274	150 602 356	2 875 685 917	2 586 075 856
Créances et emplois assimilés		63 650 709 394	2 138 177 159	61 512 532 235	53 268 699 849
Clients		8 977 515 393	2 138 177 159	6 839 338 234	6 135 416 540
Autres débiteurs		3 336 494 709		3 336 494 709	5 045 118 835
Paiements pour compte		50 610 649 334		50 610 649 334	41 469 288 689
Impôts		655 282 142		655 282 142	574 872 943
Autres actifs courants		70 767 815		70 767 815	44 002 842
Disponibilités et assimilés		4 537 104 308	0	4 537 104 308	2 297 355 447
Placement et autres actifs financiers courants					
Trésorerie		4 537 104 308	0	4 537 104 308	2 297 355 447
TOTAL ACTIF COURANT		71 214 101 975	2 288 779 515	68 925 322 460	58 152 131 152
TOTAL GENERAL ACTIF		79 886 139 323	7 352 207 173	72 533 932 151	61 325 811 752

Source : Document de la DFC.

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Le Compléments d'information relatifs aux comptes de l'actif du Bilan se présente comme suit :

1.1.1. Bilan - Actif non courant

L'analyse des postes d'actif non courant repose essentiellement sur :

Tableau N°2 : Evolution de la valeur brute des actifs non courants

UM: KDA

Rubriques et postes	Notes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Ecart positifs (Assainissement des comptes) *	Valeur Brute à la clôture de l'exercice 2014
Immobilisations incorporelles	A-001	1 076 614	73 259	0	1 149 873
Immobilisations corporelles	A-002	6 370 719	851 719	37 488	7 259 926
Immobilisations en cours	A-003	51 910	185 149	0	237 059
Autres actifs financiers non courants		2 881	22 299	0	25 180
TOTAL		7 502 124	1 132 425	37 488	8 672 038

* Correction effectuée suite à l'assainissement des comptes immobilisations

Source : Document de la DFC.

Consécutivement à l'opération d'assainissement des comptes des immobilisations, le premier inventaire des Capex Société a été réalisé en 2014 et a permis de conforter l'existant réel et le théorique comptable inscrit à l'actif du bilan ;

En valeur brute, le poste « immobilisations » a évolué positivement en 2014. Les immobilisations corporelles et incorporelles ont connu une évolution positive respectivement de **889 207 KDA, soit 14%** et de **73 259 KDA, soit 6.8%** ; les encours ont cru de **185 149 KDA**. Aussi, les autres actifs non courants, ont fortement progressé de **22 299 KDA**.

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N° 3 : Évolution des amortissements et pertes de valeurs

UM: KDA

Rubriques et Postes	Amort Cumulés à l'ouverture	Dotations de l'exercice 2014	Augmentations des Amortissements Ecart positifs	Amort Cumulés à la clôture 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	881 315	161 932	0	1 043 247
Immobilisations corporelles	3 447 128	558 492	14 561	4 020 181
TOTAL	4 328 443	720 424	14 561	5 063 428

Source : Document de la DFC.

Le ratio (Amortissements)/(Immobilisations Brutes) qui traduit le degré de vétusté des immobilisations est assez élevé, il s'établit à 58 %, soit à 2 points du seuil de vétusté. Pour rappel, un ratio à < 30%, traduit la jeunesse du parc immobilisé ; lorsque il est compris entre 30% et 60% une obsolescence moyenne, et au-delà de 60%, un parc obsolète (nécessité d'engager une large opération de renouvellement du parc immobilisé).

A. Immobilisations incorporelles et amortissements

Les immobilisations incorporelles de SEAAL comprennent les logiciels et les licences.

Tableau N°4 : Analyse des immobilisations incorporelles

UM: KDA

Immobilisations Incorporelles	Valeur Brute			Amortissements			Valeur Nette Comptable		
	2013	2014	Evol %	2013	2014	Evol %	2013	2014	Evol %
Logiciels	1 018 434	1 030 511	1	873 565	1 012 652	16	144 869	17 859	-88
Licenses	58 180	119 362	105	7 750	30 595	295	50 430	88 767	76
TOTAL	1 076 614	1 149 873	7	881 315	1 043 247	18	195 299	106 626	-45

Source : Document de la DFC.

Les immobilisations incorporelles nettes ont diminué de 45% en 2014, conséquemment au différentiel négatif entre les acquisitions de la période (7% d'évolution) et les amortissements importants pratiqués en fin d'exercice (progression de 18%).

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

B. Immobilisations corporelles et amortissements

Synoptiquement, le tableau suivant récapitule l'évolution des immobilisations corporelles et amortissements.

Tableau N°5 : Analyse des immobilisations corporelles.

UM : DA

Immobilisations corporelles	valeur brute			Amortissements			Valeur nette		
	2013	2014	Evol %	2013	2014	Evol %	2013	2014	Evol %
Terrains	32 500	32 500	0				32 500	32 500	0
Batiements	714 294	721 855	1	146 215	190 773	30	568 079	531 082	-7
Installations générales	1 190 698	1 277 258	7	514 987	639 046	24	675 710	638 211	-6
Installation de télécommunication	293 526	319 944	9	131 136	161 726	23	162 390	158 218	-3
Installation d'aération, chauffage et climatisation	75 302	80 404	7	35 946	43 751	22	39 355	63 652	-7
Installations	99 127	105 961	7	99 109	99 356	0	19	6 606	34 366
Matériels et outillages	1 285 492	1 491 783	16	617 589	734 029	19	676 903	757 754	13
Matériels et outillages équipement pour Hydrocureuses (Citerne)	167 568	167 568	0	109 717	126 474	15	57 850	41 094	-29
Engins et grues	187 852	407 399	117	136 378	162 912	19	51 474	244 489	375
Matériels de transport	1 599 185	1 834 913	15	1 115 483	1 261 472	13	483 702	582 440	20
Matériels de transport (véhicules de détection des fuites)	55 121	55 121	0	50 199	54 436	8	4 922	685	-86
Matériels de transport (camions Hydrocureur)	102 225	102 345	0	102 252	102 345	0	0	0	12 000
Matériels Informatiques	340 158	388 248	14	279 702	311 111	11	60 456	77 137	28
Matériels de bureau	17 331	18 435	600%	10 944	12 950	18	6 387	5 485	-14
Mobilier	183 039	215 720	18	89 004	108 388	22	94 035	107 382	14
Emballages récupérables	6 687	6 767	1	1 702	2 371	39	4 985	4 397	-12
Autres équipements	20 615	24 707	20	6 791	9 040	33	13 224	15 667	13
Total	6 370 720	7 259 926	14%	3 447 128	4 020 181	17%	2 923 591	3 239 745	11%

Source : Document de la DFC.

La valeur brute des immobilisations corporelles s'est accrue de 889 206 KDA, soit 14 %, dopée notamment par les rubriques engins et grues ainsi que les acquisitions de matériel et outillage, dont les fortes évolutions, respectivement de 117 % et 15% ont fortement impacté la rubrique immobilisations corporelles.

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

C. Immobilisations en cours

Il s'agit, en général, des investissements en cours, de constructions des bâtiments et des avances sur investissement.

Tableau N° 6: Analyse des immobilisations en cours

UM : KDA

Rubriques	Valeur Brute		
	2013	2014	Evol %
Investissements en cours - Bâtiment	46 659	65 566	41
Avances sur investissements	5 251	171 494	3 166
Total	51 910	237 059	357

Source : Document de la DFC.

Les immobilisations en cours qui ont fait l'objet d'activation en 2014 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Les immobilisations en cours activées en 2014.

UM: KDA

Rubriques	Valeur Brute			
	2013	Crées en 2014	Activation en 2014	2014
Investissements en cours - Bâtiment	46 659	25 930	7 023	65 566
Avances sur investissements	5 251	166 243	0,00	171 494
Total	51 910	192 173	7 023	237 060

Source : Document de la DFC.

D. Actifs Divers non courant

Ce poste a été neutralisé intégralement en 2013. Pour rappel, Cette rubrique créée en 2012 afin de retraiter la subvention d'équilibre de SEAAL, sur proposition du commissaire aux comptes, a connu un assainissement définitif en 2013 par le reclassement du compte c/138 "autres actifs différés" vers le compte " détentions pour comptes".

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

1.1.2. Bilan - Actif courant

Les éléments de l'actif non courant sont analysés ci-dessus :

A. Stocks

Les stocks de SEAAL comportent les éléments suivants :

Tableau 8 : Analyse des stocks.

UM: KDA

Rubriques	Valeur au 31/12		Evolution 13/14
	2013	2014	
Produits de Traitement d'eau	111 213	165 354	49%
Pièces de réseau et usines	2 277 947	2 485 319	9%
Tenues de travail	97 035	81 437	-16%
Fournitures de bureau	34 391	46 569	35%
Autres matières et fournitures	62 621	59 316	-5%
Dépenses véhicules	68 326	90 125	32%
Dépenses de Bâtiment	69 334	83 435	20%
Autres dépenses de réseaux	268	959	258%
Sous-total	2 721 135	3 012 514	11%
Stocks à l'extérieur (en cours de route, en dépôt)	11 196	13 774	23%
Total stock (Valeur brute)	2 732 331	3 026 288	11%
Provisions pour dépréciation	-146 255	-150 602	3%
Total stocks (Valeur Nette)	2 586 076	2 875 686	11%

Source : Document de la DFC.

Les matières et fournitures stockées ont crû en 2014 de 291 379 KDA, soit 10.7% par rapport à 2013.

La variation du poste stock à l'extérieur (2 578 KDA) se décompose comme suit :

- En (-), régularisation suite à la réception de matière première d'un montant de 5 698 KDA ;
- En (+), différence entre factures parvenues et matières réceptionnées d'un montant 8 276 KDA.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

La provision pour dépréciation des stocks a augmenté de 4 374 KDA, soit 3%. Elle correspond aux produits obsolètes entreposés sur le site de Haouch-Felit.

L'écart entre le stock physique et le stock comptable est de l'ordre de 2 171 KDA, représentant **0.07%** de la valeur totale du stock. Il est détaillé comme suit :

Tableau N° 9 : Régularisation des comptes de stocks.

UM : KDA

Rubriques	Montant	%
Solde comptable 31/12/14	3 012 514	
Inventaire physique 31/12/14	3 010 344	
Ecart	2 171	7

Source : Document de la DFC.

Un vol de stock (pièces réseaux) a été enregistré au niveau des magasins Cherarba et Haouch Félit, et déclaré auprès des autorités compétentes. L'enquête est en cours. La franchise de 500 KDA a été déduite de la valeur brute du stock dérobé.

B. Créances clients et comptes rattachés

Le traitement des créances de SEAAL s'effectue de la manière suivante :

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N°10 : Analyse des créances clients et comptes rattachés

UM: KDA

Rubriques	Valeur au 31/12		Evolution 13/14
	2013	2014	
Sous-total clients Eau (A)	7 768 545	8 443 571	9%
Créances Travaux et Prestations	293 263	396 284	35%
Laboratoire central	106	0	-100%
Travaux Assainissement	30 773	30 532	-1%
Sous-total Travaux et Prestations (B)	324 142	426 816	32%
Sous-total ventes exceptionnelles (C)	1 577	1 577	0%
Sous -total Créances (D) = (A+B+C)	8 094 264	8 871 965	10%
Chèques à encaisser CPA	113 319	83 543	-26%
Chèques à encaisser CCP	3 432	7 473	118%
Chèques impayés clients	11 607	13 840	19%
Encaissements TPE	-4	1	-130%
Sous -total Chèques et encaissements Impayés (E)	128 355	104 857	-18%
produits non encore facturés	694	694	0%
Sous-total produits non encore facturés	694	694	0%
TOTAL (D+E+F)	8 223 312	8 977 515	9%

Source : Document de la DFC.

Cette rubrique a globalement évolué à la hausse de 754 203 KDA, soit de + 9% par rapport à l'exercice 2013. Les plus fortes progressions, concernent notamment les agences Tipasa : Cherchell, Bousmail et Koléa, respectivement, de 62%, 60% et 58%. (Voir Annexes).

C. Autres débiteurs

L'évolution de cette rubrique est résumée dans le tableau suivant :

Tableau N°11 : Analyses des comptes des autres débiteurs.

UM: KDA

Rubriques	Montant		Evolution
	2013	2014	
Fournisseurs Débiteurs: Avances et acomptes	123 569	265 339	115%
Personnel: Avances et Acomptes	3 024	1 496	-51%
Allocation Familiales	12 359	12 151	-2%
Autres comptes débiteurs	4 906 167	3 057 509	-38%
Total	5 045 119	3 336 495	-34%

Source : Document de la DFC.

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

D. Paiement pour compte

Le paiement pour compte se décompose de la façon suivante :

Tableau N°12 : Analyse des paiement pour compte.

UM: KDA

Rubriques	Alger	Tipasa	Taksebt	Sous-totaux
Sous-Traitance Travaux	4 782 962	1 935 742	19 824	6 738 528
Pièces	798 302	146 508	3 811	948 621
Coût de la maîtrise d'œuvre	1 264 260	169 908	20 043	1 454 211
Total général	6 845 524	2 252 158	43 678	9 141 361

Source : Document de la DFC.

Ce poste représente la valorisation des projets CAPEX Maintien depuis 2006 qui sont totalisés au 31/12/2014 un montant de 50 610 MDA. Il est en augmentation, par rapport à l'exercice 2013, de 34% soit 9 141 MDA qui correspond au coût des projets de l'exercice 2014

E. Impôts Actifs

La rubrique impôts Actifs correspond à la TVA, il s'agit notamment de :

Tableau N° 13 : Analyse de la TVA.

UM: KDA

Rubriques	Montant		Evolution 13/14
	2 013	2 014	
Précompte	506 467	425 113	-16%
T.V.A sur achats biens et services - Taux normal	16 285	144 661	788%
T.V.A sur achats biens et services - Taux réduit	0	16 155	
T.V.A sur Investissements - Taux normal	19 416	50 001	158%
T.V.A sur Capex Maintien - Non Déductible	0	0	
T.V.A Non Déductible (à Régulariser)	32 704	19 352	-41%
T.V.A TNUL Biens & Services	0	0	
T.V.A sur Investissements Capex Maintien Non Déductible	0	0	
Total	574 873	655 282	14%

Source : Document de la DFC.

La rubrique impôt actif comprend principalement le précompte TVA pour un montant de **425 113 KDA**, soit 65% du total de la rubrique. Il est à noter que des demandes de remboursement du précompte relatives au 4^{eme} trimestre 2013, 1^{er} et 2^{eme} trimestre 2014 ont été

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

traitées et finalisées par la Direction des Impôts des Grandes Entreprises (DGE), le montant du remboursement qui nous a été accordé est de : **281 900 KDA**.

Le reste de la rubrique est composé de la TVA à récupérer sur achats de biens et services, TVA à récupérer sur investissements et TVA non déductible (à régulariser). Il est à signaler que ces comptes ont été analysés durant l'exercice 2014 et les régularisations y afférentes ont été passées durant ledit exercice. Les soldes restants concernent le mois de décembre 2014 déclaré sur les premiers mois de l'année 2015 (chevauchement résultant de la règle du décalage entre la constatation comptable sur l'année N et la déclaration fiscale sur l'année N+1).

1.2. Analyse de la situation financière Passif pour l'exercice 2014

Le tableau suivant représente la situation financière nette Passif de SEAAL pour la période étudiée :

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

**Tableau N°14 : Analyse de la situation financière nette Passif de SEAAL
pour l'exercice 2014**

UM: DA

Rubriques	Note	N	N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		1 741 000 000	1 741 000 000
Capital non appelé			
Primes et réserves		-	86 489
Ecart de réévaluation		-	
Ecart d'équivalence		-	
Résultat Net		-	-
Autres capitaux propres-Report à nouveau		65 133 037	42 119 023
Part de la société consolidante			
Part des minoritaires			
TOTAL CAPITAUX PROPRES I		1 806 133 037	1 783 205 512
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières		59 463 773	
Impôts(différés et provisionnés)		-	
Autres dettes non courantes		-	
Provisions		2 339 111 082	2 198 656 449
Produits constatés d'avance (subventions)		7 701 184 884	6 784 894 702
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II		10 099 759 739	8 983 551 151
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		4 699 316 492	3 867 861 731
Impôts		2 860 150 223	2 938 516 076
Autres dettes		2 457 923 326	2 283 388 592
Détention pour compte		50 610 649 334	41 469 288 689
Trésorerie			
TOTAL PASSIFS COURANTS III		60 628 039 375	50 559 055 089
TOTAL GENERAL PASSIF		72 533 932 151	61 325 811 752

Source : Document de la DFC.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

Le Compléments d'information relatifs aux comptes du passif de bilan se présente comme suit :

1.2.1. Bilan - Passif non courant

Le passif non courant de SEAAL se compose de :

A. Autres Capitaux Propres, Report à Nouveau

Le montant de la rubrique primes et réserves 86 489 DA, comptabilisé à tort en 2007 comme prime d'apport a été régularisé par virement au compte 11 report à nouveau conformément aux prescriptions du Système Comptable Financier, notamment le point 138-4 de l'arrêté du 26 juillet 2008 qui a fixé les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature des comptes.

B. Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions constituées est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau N°15 : Analyse des provisions pour risques et charges.

UM: KDA

Rubriques	Montant		Évolution
	2013	2014	
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 196 314	2 328 869	6%
Autres provisions pour risques et charges (litiges personnel)	2 342	10 242	337%
Total	2 198 656	2 339 111	6%

Source : Document de la DFC.

Conformément au principe comptable de prudence, qui stipule que l'entité doit constater en dotations aux provisions, les charges probables (même en l'absence de bénéfice).

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

1.2.2. Bilan - Passif Courant

Les postes du passif courant de SEAAL constituent généralement de :

A. Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des dettes fournisseurs se porte sur :

Tableau N°16 : Analyses des dettes Fournisseurs et comptes rattachés.

UM: KDA

Rubriques	Montant		Evolution 13/14
	2013	2014	
Fournisseurs Biens & Services	3 023 446	3 593 471	19%
Fournisseurs d'investissements	180 651	201 039	11%
Retenues de garanties	603 772	750 532	24%
Facture à recevoir stock	58 332	82 636	42%
Factures à recevoir fournisseurs de Biens & Services	1 660	71 639	4216%
Total	3 867 861	4 699 316	21%

Source : Document de la DFC.

Comparativement à 2013, le compte fournisseurs et comptes rattachés a progressé de 21% au 31/12/2014, ce qui, globalement, traduit une hausse d'activité, financé en partie par « **le besoin en fonds de roulement** » (BFR) et notamment, le poste fournisseurs et comptes rattachés. La rétention des paiements aux fournisseurs a été pratiquée à plusieurs reprises en 2014, lors des retards de versements des subventions.

B. Impôts passifs

Cette rubrique comporte la TVA due sur le chiffre d'affaires (les opérations de ventes toutes catégories confondues), la taxe sur l'activité professionnelle relative aux encaissements, les différentes redevances à reverser au trésor et timbres fiscaux.

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N°17 : Analyse des impôts passifs.

UM: KDA

Rubriques	Montant		Evolution 13/14
	2 013	2 014	
T.V.A sur Ventes Eau	308 747	341 295	11%
T.V.A sur Redevances Fixes Eau	62 181	68 470	10%
T.V.A sur Assainissement	121 877	134 748	11%
T.V.A sur Redevances Assainissement	19 466	20 938	8%
T.V.A sur Travaux Prestations	42 923	56 319	31%
T.V.A sur Diverses prestations	1 484	2 109	42%
TVA à reverser Capex Maintien	857 898	857 898	0%
Taxe sur Activité Professionnelle	146 121	162 676	11%
Taxe de Formation et Apprentissage	55 457	26 073	-53%
Redevance Qualité de l'Eau	177 258	162 102	-9%
Redevance Economie de l'Eau	229 573	214 417	-7%
Redevance gestion de l'eau	841 905	800 949	-5%
Timbres Fiscaux	5 722	5 968	4%
Taxe Hydrique 2%	67 905	6 189	-91%
Total	2 938 516	2 860 150	-3%

Source : Document de la DFC.

Par ailleurs, SEAAL a procédé durant l'exercice 2014 à la régularisation de sa situation vis-à-vis des domaines de la wilaya d'Alger en procédant au paiement de la taxe hydrique des exercices antérieurs (2006 à 2013) pour un montant de 65 048 KDA.

C. Autres dettes

La rubrique des autres dettes est présentée sur le tableau ci-après :

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N°18 : Analyse des autres dettes.

UM: KDA

Rubriques	Montant		Evolution
	2 013	2 014	
Client créditeurs - Avances reçues	339 859	659 610	94%
Personnel, Rémunérations dues	238	3 823	1505%
Fonds des oeuvres sociales	9 355	82 570	783%
Personnel, Charges à payer	595 299	453 236	-24%
I.R.G	52 293	62 413	19%
Sécurité sociale	103 129	113 937	10%
Autres organismes sociaux	22 720	23 114	2%
Autres organismes sociaux Charges à Payer	184 370	117 013	-37%
Associés opérations sur le capital	556 371	556 371	0%
Autres comptes créditeurs	419 755	379 924	-9%
Compte d'Attente et Transitoires (Par Tiers)	0,00	5 914	100%
Total	2 283 389	2 457 923	8%

Source : Document de la DFC.

Les postes ci-dessous sont inclus dans la rubrique « autres dettes » :

- **Clients créditeurs, avances reçues**

Cette rubrique totalise :

- les avoirs des exercices 2014 et antérieurs qui seront redressés en 2015
- les recettes en instance d'affectation (RAI)
- les avances reçues des clients et les cautions.

- **Sécurité sociale**

Cette rubrique représente le montant des cotisations dues à la CNAS en 2014 au titre des salaires payés durant le même exercice et des provisions constituées au 31/12/2014.

D. Détention pour compte

Les détentions pour compte ont trait à la comptabilisation des subventions CAPEX
Maintien

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N°19 : Analyse des détentions pour compte

UM : KDA

Rubriques	Montant				Evolution 13/14
	2 013		2 014		
Subventions Capex Maintien	41	469	50	610	22%
	289		649		
Total	41	469	50	610	22%
	289		649		

Source : Document de la DFC.

La valeur des subventions au 31/12/2014 a évolué de 22 % comparativement à 2013. Elle correspond aux subventions versées pour le financement des projets de Capex Maintien comptabilisés à l'actif au compte 443110. La tranche annuelle de la subvention reçue au titre du Capex Maintien 2014 est de **9 141 MDA**.

1.3. Le calcul du résultat comptable

Le résultat comptable de l'exercice est calculé, à partir du bilan, en comparant les capitaux propres de début de période et celui de la fin de la période, diminué des suppléments d'apport et augmenté des prélèvements effectués au cours de cette période.

Cette situation est retracée par le tableau de variation des capitaux propres présenté ci-dessous :

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N° 20 : Le tableau de variation des capitaux propres.

UM: DA

Rubriques	Note	Capital Social	Prime D'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et résultats	Total
Solde au 31 décembre N-2		1 741 000000	86 489	0	0	0	1 741 086 489
Changement de méthode comptable						42 119 023	
Correction d'erreurs significatives							
Réévaluation des immobilisations							
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat							
Dividendes payés							
Augmentation de capital							
Résultat net de l'exercice							0
Solde au 31 décembre N-1		1 741 000000	86 489	0	0	42 119 023	1 783 205 512
Changement de méthode comptable			-86 489			23 014 014	
Correction d'erreurs significatives							
Réévaluation des immobilisations							
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat							
Dividendes payés							
Augmentation de capital							
Résultat net de l'exercice							0
Solde au 31 décembre N		1 741 000000	0	0	0	65 133 037	1 806 133 037

Source : Document de la DFC.

La ligne du Solde au 31/12/2012 comprend le total des rubriques suivantes :

- **Capital social** : reconstitution du capital social suite à la nouvelle méthode de calcul de la subvention d'équilibre
- **Prime d'émission** : Cette rubrique est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent (Valeur = 86 KDA)

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

- **Réserves & Résultats** : Rubrique entièrement assainie par la reconstitution du capital suite à l'adoption de la nouvelle méthode de détermination du résultat fiscal (solde=0)

- **Actif net** : 1 741 086 KDA

La ligne Solde au 31/12/ 2013 montre que :

Les capitaux propres ont varié de la façon suivante :

- **Réserves & Résultats** : 42 119 KDA montant représentant le changement de méthode comptable suite à l'assainissement des comptes immobilisations passé en 2013.

- **Actif net** : 1 783 206 KDA

La ligne Solde au 31/12/ 2014 détermine que :

Les capitaux propres ont varié de la façon suivante :

- **Prime d'émission** : Constatée dans cette rubrique à tort en 2007, alors qu'il s'agissait d'un apport des actionnaires en nature (stocks et investissements), elle a été entièrement assainie en 2014, par virement intégral au compte approprié (autres capitaux propres-report à nouveau).

- **Réserves & Résultats** : + 65 133 KDA, qui s'explique par la comptabilisation de l'écart positif résultant de l'assainissement des comptes immobilisations d'un montant de (+22 928 KDA) et de l'opération de régularisation de la prime d'émission sus-citée (-86 KDA).

- **Actif net** : 1 806 133 KDA

De ce fait, le résultat comptable est obtenu, hors opération affectant le montant des capitaux propres, comme suit :

$$RN = (A_n - A_{n-1}) - (P_n - P_{n-1}).$$

$$RN = (A_n - P_n) - (A_{n-1} - P_{n-1})$$

Cependant, le changement des méthodes comptables à SEAAL fait apparaître des suppléments d'apport qu'il faut les soustraire du montant des capitaux propres

$$RN = (A_n - P_n) - (A_{n-1} - P_{n-1}) - \text{supplément d'apport} + \text{prélèvement sur capitaux propres.}$$

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

Cette dernière équation permet de déduire le montant des capitaux propres à la fin de l'exercice 2014 dans sa première partie ($A_n - P_n$) et sa deuxième partie ($A_{n-1} - P_{n-1}$) permet d'avoir le montant des capitaux propres pour le début de l'exercice 2014.

$$\begin{aligned} \text{RN} &= (72\,533\,932\,151 - 70\,727\,799\,114) - (61\,325\,811\,752 - 59\,542\,606\,240) \\ &\quad - (-86\,489 + 23\,014\,014) \end{aligned}$$

$$\text{RN} = 1\,806\,133\,037 - 1\,783\,205\,512 - 22\,927\,525$$

$$\text{RN} = 0$$

A partir du bilan, le résultat comptable de l'exercice est égal à 0.

2. La détermination du résultat comptable à partir de compte du résultat

Le compte de résultat permet de déterminer les soldes intermédiaires de gestion ainsi que le résultat net de l'exercice qui représente la différence entre les produits et les charges de l'activité de l'entreprise.

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N°21 : Analyse du compte de résultat pour l'exercice 2014.

UM: DA

Rubriques	N	N-1
Ventes	7 225 460 191	6 616 966 563
Produits annexes	1 454 211 312	1 222 135 800
Variation stocks produits finis et en cours	0	
Production immobilisée	0	
Produits annexes exploitation	1 669 226 245	2 721 736 727
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	10 348 897 748	10 560 839 090
Achats consommés	-2 507 940 150	-1 108 717 578
Services extérieures	-1 614 941 273	-2 659 097 732
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	-4 122 881 423	-3 767 815 310
III-VALEUR AJOUTTE D'EXPLOITATION	6 226 016 326	6 793 023 780
Charges de personnel	-5 864 222 464	-5 619 199 108
Impôts, taxes et versements assimilés	-235 703 075	-362 540 622
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	126 090 786	811 284 050
Autres produits opérationnels	786 502 137	630 639 812
Autres charges opérationnelles	-64 583 949	-16 994 907
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-915 506 993	-1 449 178 406
Reprise sur provisions et pertes de valeur	70 871 599	23 725 121
RESULTAT OPERATIONNEL	3 373 580	-524 330
Produits financiers	166 490	642 920
Charges financières	-3 530 070	-113 590
VI-RESULTAT FINANCIER	-3 363 580	529 330
VI-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔTS	10 000	5 000
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-10 000	-5 000
Impôts différés (variation) sur résultats ordinaires	0	
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	11 206 437 974	11 215 846 943
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	-11 206 437 974	-11 215 846 943
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	0	0
Elements extraordinaire (produits)		0
Elements extraordinaire (charges)		0
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE		0
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		0
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		
X-RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	0	0

Source : Document de la DFC.

Le complément d'informations relatifs au compte de résultat se présente comme suit :

2.1 Charges

Pour la détermination du résultat comptable, SEAAL classe les charges comme suit :

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N°22 : Analyse des charges.

UM: KDA

Rubriques	Montant		Évolution 13/14
	2 013	2 014	
Achats & autres approvisionnements	1 108 718	1 361 965	23%
Achats non stockés mat. & fournitures	1 076 412	1 145 975	6%
Sous-traitance générale	680 129	559 716	-18%
location	55 482	44 396	-20%
Charges locatives	4 484,23	10 001,42	123%
Entretien, réparation et maintenance	214 296	213 686	0%
Primes d'assurances	69 129	140 433	103%
Etudes et recherches	20 302	20 615	2%
Documentation	57 522	82 745	44%
Personnel extérieur a l'entreprise	5 587	3 546	-37%
rémunération d'intermédiaires et honoraires	36 257	30 190	-17%
Publicité	59 111	62 377	6%
Transport de biens et collect. Du Pers.	165 780	139 086	-16%
Déplacement, mission, réception	30 542	31 403	3%
Frais postaux et de télécommunication	165 635	254 550	54%
service bancaires et assimilés	18 430	22 198	20%
Sous-total consommations	3 767 815	4 122 881	9%
Rémunération du personnel	4 562 422	4 795 161	5%
Cotisations	1 056 777	1 069 061	1%
Sous-total Frais de personnel	5 619 199	5 864 222	4%
Impôts et taxes et versements assimilés	282 813	150 562	-47%
Autres impôts & taxes (hors IBS)	79 727	85 141	7%
Sous-total impôt et taxes	362 541	235 703	-35%
Jetons de présence	3 963	3 840	
Amendes et pénalités, Dons et libéralités	720	561	-22%
Charges Exc. De gestions courantes	0	34 184	
Autres charges de gestion courantes	12 312	25 999	111%
Sous-total Autres charges	16 995	64 584	280%
Perte de change	114	3 530	3008%
Dotations aux amortissements	627 891	720 424	15%
Dotations aux Prov. Risque et Charges	32 005	62 529	95%
Dotation aux prov. Pour pension	789 282	132 555	-83%
Sous-total Dot. aux Amort. Et Prov.	1 449 178	915 507	-37%
Impôt sur les bénéfices des Sociétés	5	10	
Total	11 215 847	11 206 438	0%

Source : Document de la DFC.

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Entre les deux exercices 2013-2014, SEAAL a marquée des variations dans les comptes de charges mais qui n'ont pas un impact sur le plan général des charges, c'est pourquoi la variation totale est égale à 0%.

3.2 Produits

Les produits liés à l'activité de SEAAL se présentent ci-dessus :

Tableau 23 : Analyse des produits.

UM: KDA

Rubriques	Montant		Evolution
	2 013	2 014	
Vente d'eau	4 671 815	5 019 012	7%
Vente d'assainissement	1 633 230	1 765 494	8%
Vente de travaux	311 922	440 954	41%
Sous-total ventes	6 616 967	7 225 460	9%
Produits des activités annexes	1 222 136	1 454 211	19%
Subvention d'équilibre	2 721 737	1 669 226	-39%
Part subvention d'invest virée au résultat	581 283	686 966	18%
Produits exceptionnels/opérations de gestion			
Autres produits de gestion courante	49 357	99 536	102%
Gains de change	643	166	-74%
Reprises d'exploitat./pertes val. Et prov.	22 230	135	-99%
Reprises Autre Prov. Ch. Passif n/c	1 496	70 736	4630%
Total	11 215 847	11 206 438	0%

Source : Document de la DFC.

Le total des produits acquis par SEAAL n'a pas connu une variation, malgré que certains postes des produits aient marqué une variation significative positive ou négative.

3.2. Le calcul du résultat comptable

Le résultat net de l'exercice est déterminé, à partir du compte de résultat, à travers l'équation suivante :

RN = résultat net des activités ordinaires +/- résultat extraordinaire.

Résultat net des activités ordinaires = ROAI – charge ou produit d'impôt

Résultat net des activités ordinaires = 10 000 – 10 000

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

Résultat net des activités ordinaires = 0

Résultat extraordinaire = 0

RN = 0

Alors, en basant sur le compte de résultat, le résultat comptable de l'exercice est égal à 0.

La double détermination du résultat comptable de l'exercice par le bilan et le compte de résultat a permis d'arriver à un même résultat, qui est d'une valeur nulle.

SEAAL est une EPE subventionnée par l'Etat. Elle reçoit des subventions par Opex pour maintenir l'équilibre de ses comptes. Cependant, en absence de la subvention d'équilibre accordée, l'activité de l'entreprise génère un résultat négatif, parce qu'elle vend à un prix minimal inférieur largement au prix de revient.

De ce fait, le résultat comptable constitue la base du calcul de bénéfice imposable, en prenant en considération l'aspect fiscal.

Sous-section 2 : La détermination l'analyse du bénéfice imposable de SEAAL

Le résultat imposable est déterminé à partir du résultat comptable auquel il faut apporter des réajustements extracomptables pour tenir compte des règles fiscales. Ces réajustements apparaissent dans le tableau de « détermination du résultat fiscal ».

1. Analyse de tableau de détermination du résultat fiscal

Le résultat fiscal est déterminé à partir du résultat comptable, en tenant compte des réintégrations à rajouter et des déductions à déduire, y compris les reports déficitaires déductibles fiscalement.

Le tableau de détermination du résultat fiscal du SEAAL pour l'exercice 2014, comme étant une imprimée destinée à l'administration fiscale, se présente comme suit :

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N° 24 : Tableau de détermination du résultat fiscal.

I. Résultat net de l'exercice	Bénéfice	0,00
	Perte	
II. Réintégrations		
Charges des immeubles non affectés directement à l'exploitation		2 280 000
Quote-part des cadeaux publicitaires non déductibles		8 051 340
Quote-part du sponsoring et parrainage non déductibles		
Cotisations et dons non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		5 232 165
Provisions non déductibles		66 583 797
Amortissements non déductibles		13 124 920
Impôts sur les bénéfices des sociétés		10 000
Amendes et pénalités		11 307
Autres réintégrations		
III. Déductions		95 293 528
Autres déductions		95 293 528
Total des déductions		95 293 528
Résultat fiscal (I+II-III-IV)		0,00

Source : Documents de la DFC.

Le tableau de détermination du résultat fiscal regroupe les différents réintégrations et déductions permettant le calcul du bénéfice imposable pour l'exercice 2014.

Lors du traitement du résultat fiscal, on procède à la déduction des réintégrations des charges non -déductibles fiscalement, pour aboutir à leur couverture par la subvention d'équilibre, ce qui en définitive, abouti à un résultat fiscal identique à celui comptable d'une valeur nulle.

2. Le calcul du résultat fiscal

Le résultat fiscal est calculé suivant la formule suivante :

Résultat fiscal = Résultat net de l'exercice + Total des réintégrations – Total des déductions – déficits antérieurs à déduire

$$\text{Résulta fiscal} = 0,00 + 95\,293\,529 - 95\,293\,529$$

$$\text{Résultat fiscal} = 0$$

Pour le calcul du résultat fiscal de l'exercice clos au 31/12/2014, l'approche qui a servi au calcul des résultats fiscaux 2012 et 2013 a été reconduite. Pour mémoire, l'approche de calcul de la subvention d'exploitation, validée par le Conseil d'Administration du 23/04/2013, consistait à

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

considérer que cette dernière devait couvrir la totalité du résultat déficitaire, par conséquent, le résultat comptable était toujours égal à zéro. Ceci, reflète parfaitement la spécificité, la nature juridique et statutaire de SEAAL, tout en respectant le principe comptable d'image fidèle.

3. L'IBS à SEAAL

Vu que SEAAL a réalisé un résultat fiscal d'une valeur nulle, et selon les dispositions de l'article 365 bis du CIDTA modifié par l'article 16 de la LF pour 2015, le montant de l'impôt dû par SEAAL pour l'exercice 2014 est 10000 DA.

Le résultat comptable avant impôt permet donc de déterminer de manière extra comptable le résultat fiscal qui sert de base à l'impôt, puis l'impôt est ensuite comptabilisé en charge. Donc, un nouveau résultat après impôt est obtenu, encore appelé résultat net de l'exercice.

L'administration fiscale impose des réintégrations et déductions fiscales qui impactent de manière importante le résultat comptable et l'impôt étant calculé sur le résultat fiscal. D'où certaines divergences viennent de s'apparaitre et qui nécessitent une analyse et un traitement comptable et fiscal.

Section 3 : Analyse des points de divergences entre le résultat comptable et le résultat fiscal

La connexion comptabilité/fiscalité pose des problèmes d'adaptation aux entreprises car les règles fiscales sont parfois déconnectées de la réalité économique. Le comptable doit réaliser un travail extrêmement contraignant et pointu en matière de veille fiscale, accompagné en général d'un travail de paramétrage des logiciels afin d'adapter les traitements comptables aux règles fiscales. Plus récemment, l'introduction des normes IFRS dans la comptabilité soulève de nouvelles interrogations et a accentué les divergences existant entre les règles comptables et les règles fiscales, ce qui amène à demander si cette connexion peut se maintenir telle quelle de manière durable.

L'écart entre le résultat fiscal est souvent justifié par des différences permanentes, des différences temporaires et des divergences liées aux principes et conventions comptables.

Sous-section 1 : Les divergences permanentes

Les différences permanentes correspondent aux différences définitives entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Au sein de SEAAL, les différences permanentes sont traitées de la manière suivante :

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N°25 : Les différences permanentes.

UM: DA

Rubriques	Montant	Limite autorisée	Montant à réintégrer
Amortissement de véhicules de tourisme	53 125 330,60	1 000 000	13 124 919,63
Loyés immeubles non affectés directement à l'exploitation	2 280 000,00		2 280 000
Sponsoring Sportif et Culturel Association des handicapés	250 000,00	(*)	
Cotisations et dons non déductibles	550 000,00	1 000 000	
Amendes et pénalités non déductibles	11 306,58		11 306,58
Cadeaux de toute autre nature	1 223 410,26		1 223 410,26
Quote part des cadeaux publicitaires non déductibles	7 827 930,00	(**)	6 827 930
Taxe Formations et Apprentissage	5 232 164,72		5 232 164,72
IBS non déductible (paiement forfaitaire)	10 000,00		10 000
Total Réintégrations			95 293 527,86

(*) 10% CA/ Max 30 000 000 DA.

(**) 500 DA/unité Maw 1 000 000 DA par an.

Source : Documents de la DFC.

Ces différences permanentes n'auraient aucun effet fiscal futur : les charges sont définitivement non déductibles et les produits sont définitivement non imposables.

Sous-section 2 : Les différences temporaires

Les différences temporaires sont des différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal qui sont issus d'un exercice donné et s'interviennent dans un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Les différences temporaires donnent lieu à un impôt différé, que ce soit en actif ou en passif. Cependant, SEAAL ne constate pas l'impôt différé malgré son existence à travers les provisions pour risques et charges et les subventions.

1. Provisions pour pensions et obligations similaires

Cette rubrique correspond à la provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel de la société. La méthode de calcul est identique à celle utilisée pour l'exercice 2013 avec prise en compte des éléments suivants :

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

- La variation de la masse salariale ;
- La variation des effectifs (recrutements et départs) ;
- La convention collective de SEAAL, en vigueur ;
- Le Taux d'actualisation 3% (inchangé par rapport à 2013)

La ventilation de la variation de cette provision entre Alger et Tipasa se présente ainsi :

Tableau N°26 : Analyse des provisions pour pensions et obligations similaires

UM: KDA

Rubriques	2013	2014	Variation
Alger	1 965 668	2 020 594	54 926
Tipasa	230 646	308 274	77 628
Total	2 196 314	2 328 868	132 554

Source : Document de la DFC.

Le montant constaté en charges pour 2014, correspondant à la variation enregistrée du stock de l'IDR entre les exercices 2013 et 2014, et s'établit à **132 554 KDA**. Les prévisions pour l'IDR génèrent généralement un impôt différé.

2. Autres Provisions pour risques et charges (contentieux avec le personnel)

En 2014, la provision pour risques et charges en relation avec des litiges d'ordre social a augmenté de 7 900 KDA, comparativement à 2013.

3. Produits constatés d'avance (subventions)

Les comptes formant la subvention d'investissement CAPEX société ont fait l'objet d'un assainissement en 2014 conformément à la recommandation du CAC.

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT
COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET
D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)**

Tableau N°27 : Analyses des Subventions

UM: KDA

Rubriques	Montant	
	2013	2014
Subventions d'investissements - Capex société	6 305 333	7 267 799
Subventions d'investissements - Reprise (Amortissements)	-3 893 553	-4 580 519
Sous-total Subv. D'équipement	2 411 780	2 687 279
Subventions Opex	4 373 115	5 013 905
Total	6 784 895	7 701 185

Source : Document de la DFC.

La subvention CAPEX société au 31/12/2014 (7 267MDA) correspond aux investissements réalisés depuis 2006, diminués des apports ADE/ONA 741 MDA en 2006 pour Alger et 401 MDA en 2012 lors de la reprise de Tipasa.

La subvention d'investissement reprise (- 4 580 MDA) correspond au rythme de la consommation des avantages économiques des biens acquis par cette même subvention depuis 2006.

La subvention Opex (5 014 MDA) correspond à la comptabilisation annuelle des subventions d'équilibre.

Les différences temporaires sont apparentes dans le tableau de détermination de résultat fiscal qui permet le recensement de ces différences temporaires sources d'impôts différés.

Sous-section 3 : Divergences liées aux principes et conventions comptables et les règles fiscales

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de la continuité d'exploitation, de l'indépendance des exercices et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La comptabilité de SEAAL est basée sur la comptabilité d'engagement, elle est tenue dans le respect du principe des droits constatés. Le principe de droit constaté conduit à affecter à l'exercice les charges et produits de l'exercice et seulement cela. Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice au titre duquel les droits sont ouverts. Les produits se rattachent à l'exercice au cours duquel les droits sont acquis.

les éléments d'actifs, de passifs, de produits et charges sont inscrits en comptabilité et présentés dans les états financiers au coût historique, sur la base de leur valeur à la date de leur constatation.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

Les stocks matières et fournitures sont valorisés en entrée suivant le coût d'acquisition et en sortie par la méthode du Coût Moyen Pondéré (CMP) ;

Pour les immobilisations, aucune réévaluation n'a été faite par SEAAL. Cette rubrique est évaluée selon la méthode du coût historique.

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2014 ont été calculées selon le mode linéaire et selon les taux habituellement utilisés. Cependant, un reliquat de dotations issu de l'opération d'assainissement qui n'a pas pu être passé en 2013 a été régularisé en 2014 ;

La subvention globale reçue en 2014 pour un montant de 14 600 MDA, dont 11 640 MDA reflétant les consommations réelles de l'exercice clôturé ont été répartis de la façon suivante :

- en flux opérationnels (CAPEX Maintien) pour 78.53%, soit 9 141 MDA ;
- en flux d'investissement (CAPEX Société) pour 8.27%, soit 962 MDA ;
- en flux d'exploitation (OPEX) pour 13.20 %, soit 1 537 MDA.

Sachant que SEAAL accuse un différentiel de subvention à recevoir sur l'exercice 2013 d'un montant 2 186 MDA, la différence d'un montant de 773 MDA (2 960 MDA- 2 186 MDA) a été virée au compte C/ 138200 subvention reçue Opex.

De ce fait, SEAAL applique les principes et les conventions comptables de sorte qu'il y aura aucunes divergences avec les règles fiscales.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DIVERGENCES ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL AU SEIN DE LA SOCIETE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALGER (SEAAL)

A la clôture de chaque exercice, SEAAL doit déterminer le résultat comptable et fiscal. Cette obligation suppose préalablement la réalisation d'un inventaire et l'enregistrement d'opérations de régularisation. Par la suite, l'entreprise doit clôturer ses comptes et déterminer son résultat. Le résultat comptable est égal à la différence entre la somme des charges et celle des produits. Techniquement, ce calcul s'effectue en deux temps. D'abord, les différents comptes de charges et comptes de produits sont soldés entre eux et puis, les soldes respectifs obtenus sont inscrits au bilan sur un compte intitulé Compte de « résultat de l'exercice ». L'entreprise SEAAL présente alors un résultat comptable d'une valeur nulle.

Le résultat comptable n'est pas le résultat fiscal. Ce dernier suppose de procéder à des rectifications extracomptables qui consistent à ajouter au résultat comptable les charges non déductibles fiscalement et à déduire les produits non imposables fiscalement. Sur la déclaration envoyée à l'Administration, ces corrections apparaissent dans le tableau de détermination du résultat fiscal.

Au terme de ce chapitre, essentiellement technique, les divergences existantes entre le résultat comptable et le résultat fiscal au sein de SEAAL peuvent être exprimées par des différences permanentes et des différences temporaires que l'entreprise doit prendre en considération afin de produire des informations financières sincères, régulières et fondées essentiellement sur le principe de l'image fidèle.